

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 4 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX DECEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Thierry DAYRE
Mme Odile PILOZ, pouvoir à Mme Monique BOTTINI

Excusé : M. Yves RINCK

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2025 - 12 - 133 / AFFAIRES DU PERSONNEL
Augmentation du montant de la participation employeur au titre du Contrat Prévoyance Santé

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précisant les garanties minimales au titre de la couverture de la protection sociale complémentaire et définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de complémentaire santé destinées à couvrir les risques santé et prévoyance ;

Vu la délibération du 18 novembre 2019 par laquelle la collectivité a décidé d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » mise en place par le Centre de Gestion et ce pour une durée de 6 ans,

Vu l'avis favorable du CST en date du 21 novembre 2025 portant sur une augmentation de la participation de la Mairie de Nyons au contrat Santé.

Considérant que la collectivité, au titre de l'année 2025, a versé une participation employeur de 1 euro par mois et par agent ;

Il est proposé à l'assemblée d'augmenter le montant de la participation employeur sur le contrat mutuelle et de le fixer à 15 euros par mois et par agent.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 026-212602205-20251210-DEL2025_12_133-DE

CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2025

Commune de NYONS (26110)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER l'augmentation du montant de la participation employeur sur le contrat de mutuelle,
- DE FIXER à 15 € par agent et par mois (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent), la participation financière de la collectivité au risque « Complémentaire santé » à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

